



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

M. Vianney RASKIN à Mme Muriel RICHARD, Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

Absents non-représentés :

- Adjointes -

- Conseillers municipaux -

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-014

Désignation d'un représentant à l'Association des Villes pour le Vote Electronique (A.V.V.E.)

- Conseil Municipal du 20 mars 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29,

Vu les statuts de l'Association des Villes pour le Vote Electronique,

Vu le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2024 de l'AVVE,

Vu le Procès-verbal de l'élection du bureau du 21 novembre 2024 de l'AVVE,

Considérant que l'association des villes pour le vote électronique a pour objet de défendre l'intérêt de l'usage du vote électronique en France et de promouvoir sa mise en œuvre dans le cadre des élections, de proposer également les évolutions législatives et réglementaires jugées souhaitables, et de permettre d'échanger sur les pratiques professionnelles et de mettre en œuvre des initiatives communes dans le domaine du vote électronique,

Considérant que conformément aux statuts de l'association des Villes pour le vote Electronique, cette dernière procède au renouvellement tous les 3 ans de ces membres du Conseil d'Administration et qu'il convient de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de ladite association,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Considérant que si, une seule candidature est déposée pour un poste à pourvoir au sein d'un organisme extérieur après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement,

Considérant l'unique candidature de monsieur Fabrice BULTEAU,

Sur rapport de Monsieur le Maire, Guillaume BOUDY,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 7

M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN,

M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX,

M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Nombre de pouvoirs : 6

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique - De désigner Monsieur Fabrice BULTEAU, représentant du Conseil municipal au sein de l'association des villes pour le vote électronique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 1er avril 2025

et publié/affiché le 1er avril 2025

Pour le Maire et par délégation,

la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes